

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 8 juin 2022, une mise à consultation du public, du mercredi 29 juin 2022 au mardi 26 juillet 2022 inclus, est ouverte en mairie de Villarodin-Bourget sur la demande d'enregistrement présentée par la société TELT concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux inertes et d'une station de transit de produits minéraux sur le dépôt dit « des Tierces » situé sur le territoire de la commune de Villarodin-Bourget.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Villarodin-Bourget, du mercredi 29 juin 2022 au mardi 26 juillet 2022 inclus pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ;
- le vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (http://www.savoie.gouv.fr) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements.*

Les observations du public pourront également être adressées <u>par écrit</u> au maire ou au préfet :

Préfecture de la Savoie Guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement B.P. 1801 73018 CHAMBERY CEDEX

ou <u>à l'adresse électronique suivante</u> : <u>pref-icpe@savoie.gouv.fr</u>

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.